



Le 4 février 2021

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Affaires juridiques - Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-007-3 - Hydro-Québec
par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de
coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Votre dossier : R-4123-2020 / Notre dossier : R060792

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de la Régie datée du 1^{er} février dernier. Le Coordonnateur indique qu'il s'en remet à celle-ci quant à la possibilité de fixer un délai de 30 jours au lieu d'un délai de 60 jours entre l'adoption de la norme et son entrée en vigueur et qu'il ne voit aucun enjeu pour la fiabilité à procéder de cette façon.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

c.c. Intervenant (par courriel)